

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant SERVICE DE GARDE L'ENVOLÉE INC.	Numéro de permis 2016079	Date d'inspection Le 30 septembre 2019	
Nom de l'établissement Garderie Les P'tits Poussins		Numéro de téléphone (506) 453-7700	
Adresse 160-A Eco Terra Drive Fredericton NB E3A 9M1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Jennifer Godin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
10(1) Dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel, le nombre d'éducateurs fixé pour un groupe d'enfants d'âge hétérogène bénéficiaires de services se calcule comme suit : a) en multipliant le nombre d'enfants du même âge par le facteur correspondant établi à l'annexe A; b) en additionnant les résultats de la multiplication que prévoit l'alinéa a).	10(1)	06 sept. 2019	30 sept. 2019
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
10(6) Le nombre d'enfants regroupés dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel ne peut être supérieur au nombre d'enfants pouvant être assignés à deux éducateurs.	10(6)	06 sept. 2019	30 sept. 2019
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
10(7) Malgré ce que prévoit le paragraphe (1), les enfants en bas âge ne peuvent être regroupés avec des enfants d'un groupe d'âge différent.	10(7)	30 sept. 2019	
Commentaires : Durant l'inspection, il y avait trois enfants de moins de 24 mois groupés avec cinq enfants qui ont deux ans. La Directrice explique que les autres groupes/classes sont déjà à pleine capacité. Deux enfants de moins de 24 mois sont allégués d'être en transition. Cependant, la période de transition ne dure pas plus de deux semaines Veuillez-nous fournir un plan d'action visant à assurer la sécurité des enfants en bas âge. Ceci était noté durant l'inspection qu'était effectué le 6 septembre 2019, avec une date limite pour être conforme le 6 septembre 2019. Mais est encore non-conforme.			
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	11 sept. 2019	09 sept. 2019
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : a) la routine quotidienne.	25(a)	02 oct. 2019	
Commentaires : Il n'y avait pas de routine quotidienne affiché dans la salle 106.			

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : c) les consignes d'évacuation en cas d'incendie telles qu'elles ont été approuvées par le prévôt des incendies, son adjoint ou un agent de la prévention des incendies. Commentaires : Il n'y a pas de procédures d'évacuation de feu affiché dans la salle 106.	25(c)	30 sept. 2019	
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : f) les noms et numéros de téléphone des membres du conseil d'administration, s'il y a lieu. Commentaires : Les noms et numéros des membres du conseil d'administration n'est pas affiché.	25(f)	30 sept. 2019	
41(3) L'exploitant d'un établissement agréé : a) affiche, aux lieux réservés au changement des couches, la procédure applicable à cette fin. Commentaires : Salle 106 n'a pas les procédures de changement de couche affiché. Ceci était noté durant l'inspection qu'était effectué le 6 septembre 2019, avec une date limite pour être conforme le 9 septembre 2019. Mais est encore non-conforme.	41(3)(a)	30 sept. 2019	
9(5) Le nombre d'enfants regroupés dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel ne peut être supérieur au nombre d'enfants pouvant être assignés à deux éducateurs. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	9(5)	06 sept. 2019	30 sept. 2019

Commentaires généraux

Chaque salle de classe a leur nom et numéro de permis affichés en haut de leur porte.

Les rideaux sur les portes de classes sont à l'extérieur des portes pour que les membres de la direction puissent voir ce que se passe dans les classes.

original signé par
Jennifer Godin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 30 septembre 2019

Date

original signé par
Vicky Fraser

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 30 septembre 2019

Date